

	<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION</p> <p style="text-align: center;">FCA-18-VL-RNIV/TRANSPO-35H</p>	05/01/2018	
		Version 1	Indice A

Programme détaillé de la formation

La formation est consacrée à une présentation des évolutions réglementaires, engagées dans le cadre de la transposition de la directive 2014/45/UE, qui seront applicables au plus tard à compter de mai 2018, notamment celles qui concernent l'arrêté du 18 juin 1991 et les instructions techniques.

La formation comprend les modules présentiels suivants :

Accueil et présentation (30min)

- Accueil des stagiaires
- Présentation des objectifs, du programme et organisation du déroulé de la formation
- Positionnement des stagiaires sur les thèmes abordés
- Les questions et les attentes des stagiaires

Module de présentation générale (2h)

- Evolution réglementaire de l'arrêté du contrôle technique périodique des véhicules légers
- Présentation des nouvelles instructions techniques relatives aux fonctions 0 à 8
- Nouvelle classification des niveaux de criticité des défaillances constatables
- Introduction de la notion d'évaluation par les contrôleurs des risques mécaniques
- Les correspondances entre les différentes technologies et les points de contrôle associés

Module fonction 0 (1h55)

- Les évolutions de la fonction 0 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôle applicables aux points de contrôle de la fonction 0
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 1 (3h20)

- Les évolutions de la fonction 1 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôle applicables aux points de contrôle de la fonction 1

	PROGRAMME DE FORMATION	05/01/2018	
	FCA-18-VL-RNIV/TRANSPO-35H	Version 1	Indice A

- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 2 (1h45)

- Les évolutions de la fonction 2 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 2
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 3 (55min)

- Les évolutions de la fonction 3 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 3
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 4 (3h45)

- Les évolutions de la fonction 4 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 4
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV

	PROGRAMME DE FORMATION	05/01/2018	
	FCA-18-VL-RNIV/TRANSP0-35H	Version 1	Indice A

- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 5 (3h50)

- Les évolutions de la fonction 5 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 5
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 6 (4h40)

- Les évolutions de la fonction 6 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 6
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 7 (1h55)

- Les évolutions de la fonction 7 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 7
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 8 (1h55)

	<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION</p> <p style="text-align: center;">FCA-18-VL-RNIV/TRANSPO-35H</p>	05/01/2018	
		Version 1	Indice A

- Les évolutions de la fonction 8 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 8
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction spécifique (2 heures)

- Les évolutions des fonctions 10, 11, 12 et 13 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle des fonctions 10 à 13
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module mesures transitoires (1 heure)

- Chevauchement des modèles de procès-verbaux utilisés
- Réalisation des contre-visites selon la nouvelle réglementation lorsque la visite technique périodique ou complémentaire a été réalisée avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation

Bilan de fin de stage (30 minutes)

- Bilan de fin de formation par le formateur et les stagiaires
- Évaluation de la formation par les stagiaires (fiche d'évaluation)
- Contrôle des feuilles d'émargement et contre-signature par le formateur

Parties du programme prévue en téléformation

Module de formation à distance (3 heures)

- Plateforme de e-learning de FCA (E-doceo)

	<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION</p> <p style="text-align: center;">FCA-18-VL-RNIV/TRANSP0-35H</p>	05/01/2018	
		Version 1	Indice A

- Assistance technique en cas de besoin fournie par l'organisme de formation FCA
- Réalisation complète de la FAD avant le début de la formation en présentiel.
- Ce module de formation a pour but de faire découvrir aux stagiaires, par le biais d'exercices, les nouvelles instructions technique.
- Sur la présentation d'une défaillance constatable, il est demandé au stagiaire de trouver l'instruction technique en liens, et de définir le niveau de criticité.
- Le module est composé de 180 questions.
- Le délai minimum du temps de réponse de chaque question est d'une minute.
- Thèmes abordés :
 - Fonction 0 : 8 minutes
 - Fonction 1 : 55 minutes
 - Fonction 2 : 25 minutes
 - Fonction 3 : 8 minutes
 - Fonction 4 : 22 minutes
 - Fonction 5 : 17 minutes
 - Fonction 6 : 28 minutes
 - Fonction 7 : 9 minutes
 - Fonction 8 : 8 minutes